

ANNEXE 3 LES ACTEURS DU PARCOURS DE FORMATION

• **Le pilote de déploiement de l'Institut 4.10**

Le pilote de déploiement CQP MO est chargé de mettre en place le parcours de formation et de certification : ainsi, il met en place le dispositif selon les règles nationales, organise le déploiement des sessions dont il est le pilote sur son site de référence, gère l'ensemble du processus de certification, et veille à la qualité de la formation.

Il est un guide et un conseil pour les organismes, lors de l'étape du pré-positionnement, dans la construction des parcours individualisés de formation des managers.

Il est donc l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du dispositif :

- Il est garant des conditions de réussite des stagiaires tout au long du parcours, régulateur et médiateur si besoin
- Il assure la coordination et le suivi pédagogiques, entre les différents acteurs l'Institut d'une part, et avec les acteurs de l'organisme présents pendant le parcours d'autre part.
- Il anime et réalise le bilan des sessions déployées, et supervise la qualité de la formation.

• **Le consultant en accompagnement individuel de l'Institut 4.10**

Il est un formateur-consultant expérimenté dans le domaine du management, et est formé aux techniques d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Il est l'interlocuteur principal du manager stagiaire et du tuteur :

- Il accompagne et soutient la progression du manager stagiaire tout au long du parcours ; il supervise à ce titre l'évaluation des acquis ;
- Il suit le développement des compétences mobilisées et facilite l'acquisition de la posture d'analyse de la pratique ;
- Il apporte un soutien méthodologique pour les travaux à conduire pendant la formation, notamment lors des expérimentations à mener.

• **Le responsable des ressources humaines de l'organisme**

Il est l'interlocuteur principal des différents acteurs du dispositif dans la construction et l'organisation du parcours du manager ; il est également garant pour son organisme du dispositif certifiant et de la mise en place des conditions de réussite.

Il est à ce titre chargé de :

- Suivre, soutenir le dispositif, et superviser le développement des managers stagiaires ;
- S'assurer de la mise à disposition pour le stagiaire et le tuteur des moyens nécessaires à la réalisation du parcours ;
- Accompagner le tuteur dans sa mission.

• **Le N+1 du manager stagiaire**

Il participe à la construction du parcours individualisé de formation et/ou d'accompagnement du manager.

Pendant le parcours de formation il a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des périodes d'alternance dans l'unité et la planification des expérimentations (SPE), en lien avec le service RH et le consultant en accompagnement individuel.

Il ne participe cependant pas à l'évaluation de la progression du manager dans les apprentissages managériaux.

En tant que hiérarchique il conserve un rôle de supervision du parcours de professionnalisation du manager apprenant, d'une part en lien avec le tuteur, et d'autre part par le biais des réunions de coordination avec l'Institut 4.10, et des points d'étape internes organisés par le responsable RH.

- **Le tuteur en organisme**

Le tutorat est l'une des modalités formatives en situation de travail qui facilite l'acquisition et le développement progressif des compétences du manager apprenant. Cela se traduit par une relation individualisée et formalisée entre le tuteur et le tutoré.

Mission du tuteur

Le tuteur contribue à ce que le manager acquière les compétences managériales nécessaires à la tenue de son poste, et obtienne la certification visée.

En tant qu'accompagnateur du développement des compétences du manager en formation, son rôle est de suivre sa progression dans les apprentissages managériaux :

1. Il participe au développement des pratiques du manager, en accompagnant l'expérimentation des situations professionnelles du parcours ;
2. Il évalue la progression dans les compétences mises en œuvre sur le terrain, via les situations professionnelles définies dans le référentiel de certification, et à l'aide des supports fournis ;
3. Il contribue à permettre au manager, au fil du parcours, d'acquérir une posture auto-critique et distanciée sur ses pratiques, dans un souci de leur amélioration continue.

Mise en œuvre de la mission

Le tuteur bénéficie d'une enveloppe de jours lui permettant d'exercer sa mission d'accompagnement. Le temps dédié à l'encadrement d'un manager apprenant dans le cadre du CQP MO est dépendant du parcours de formation suivi.

Lorsque le manager tutoré est engagé dans un parcours de formation complet, les activités dédiées à la mission tutorale s'élèvent à 11,5 jours qui se répartissent entre l'accompagnement du manager et l'évaluation de la pratique.

Lorsque le manager suit un parcours de formation par blocs, les durées se répartissent ainsi :

PARCOURS DE FORMATION		Activité Tutorat
Module transverse Rôle et missions du manager opérationnel à la Sécurité sociale	1 SPE	0,5 jour
BLOC Pilotage, organisation, supervision des activités	2 SPE	2,5 jours
BLOC Management d'une équipe de collaborateurs	3 SPE	3,5 jours
BLOC Accompagnement des personnes dans le développement des compétences	3 SPE	3 jours
BLOC Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires	1 SPE	2 jours

Interaction avec les autres acteurs

Le tuteur exerce sa mission en lien avec le responsable des ressources humaines, garant de la mise en œuvre du dispositif de formation dans l'organisme.

Il est en contact étroit avec les acteurs principaux de l'Institut 4.10 pendant le parcours de formation :

- Il participe aux réunions de coordination institut/organisme menées par le pilote de déploiement, au titre de sa mission d'accompagnement ; il y veille à la mise en place des conditions favorisant le développement des compétences du manager en formation ;
- Il partage avec le consultant en accompagnement individuel les points d'étape sur la progression du manager stagiaire ;
- Il participe enfin au bilan de la session de formation mise en place par le responsable de session.

Profil du tuteur

Le tuteur en organisme est un manager **pair expérimenté, autre que le manager hiérarchique** du stagiaire.

Les pré requis pour identifier un tuteur :

- Pratiquer, ou avoir pratiqué, le management de proximité pendant deux ans au moins
- Être reconnu pour ses qualités relationnelles et pédagogiques
- Être volontaire pour assumer cette mission
- Avoir envie de partager les acquis de son expérience
- Se rendre disponible pour sa mission, et pour la formation de tuteur

Préconisations

- › Le tuteur est, de préférence, choisi conjointement par l'encadrement hiérarchique du candidat au CQP MO et le responsable des ressources humaines.
- › Afin d'optimiser l'accomplissement de sa mission, chaque tuteur accompagne au maximum deux managers à la fois.
L'organisme veille à ce qu'il dispose du temps nécessaire à l'exercice de la mission tutorale.

La formation au tutorat dans le CQP Manager opérationnel

La [formation de tuteur](#) est un préalable indispensable à la réalisation de la mission tutorale pour pouvoir :

- Accompagner le parcours du manager apprenant et l'expérimentation des situations professionnelles attendues, en utilisant la méthodologie et les outils fournis ;
- Evaluer la progression dans les apprentissages, et le développement des compétences managériales, en s'appuyant sur la méthodologie et les outils de l'évaluation formative ;
- Guider et accompagner le manager dans l'analyse de ses pratiques, pour soutenir le développement des compétences et de la posture managériales ;
- Communiquer efficacement avec les différents acteurs du dispositif de formation.

Pour lui permettre de mieux appréhender le parcours de formation/ certification et sa mission, le tuteur bénéficie également du e-learning introductif, destiné au manager, présentant le dispositif de formation et de certification.

La [formation des tuteurs](#) dure **2 jours** non consécutifs.

Elle est **planifiée 2 à 3 semaines avant** le début de la formation du manager stagiaire qu'il accompagne.

Conformément au protocole d'accord du 3 septembre 2010 la formation certifiante CQP MO est éligible à la prime de mission tutorale.

Pour l'année 2021 le **tarif** de la formation des tuteurs du CQP Mo est fixé à **571 €**, et bénéficie d'une prise en charge dont vous trouverez le détail dans la note relative aux [priorités](#) de financement 2021 et ses annexes.